
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 10 décembre 2025 à 9 h
Salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mairesse
M. Claude Pinard, Président du comité exécutif
Mme Christine Black, Vice-président du comité exécutif
M. Aref Salem, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios Beis, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Braun, Membre du comité exécutif
M. Alan Desousa, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif
M. Benoit Langevin, Membre du comité exécutif
M. Luis Miranda, Membre du comité exécutif
Mme Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif
Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif
M. Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif
Mme Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif
Mme Nancy Blanchet, Conseillère associée
M. Josue Corvil, Conseiller associé
M. Youssef Hariri, Conseiller associé
M. Jean François Lalonde, Conseiller associé
Mme Vana Nazarian, Conseillère associée
Mme Maude Théroux-Séguin, Conseillère associée
M. Leslie Roberts, Conseiller associé

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Mme Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE25 1980

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 décembre 2025, en y ajoutant le point 50.01.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE25 1981

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE25 1982

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE25 1983

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026 pour le dépôt du budget 2026 ainsi que le dépôt du PDI 2026-2035 (volet ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE25 1984

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026 pour le dépôt du budget 2026 ainsi que le dépôt du PDI 2026-2035 (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE25 1985

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Amazon Web Services Canada inc. (AWS Canada), par l'entremise de l'entente-cadre de services professionnels ou techniques en lien avec l'infonuagique du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques SaaS (outils de sécurité infonuagiques), pour une période de trois mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 150 644,84 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN pour une somme de 3 012,90 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics, conformément aux documents de la demande de prix - courtier en infonuagique 11243 - DP V. MTL;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1259834007

CE25 1986

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la fonctionnalité complémentaire ServerProtect for Storage incluant son support et ses mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0451);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la cybersécurité, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1255942007

CE25 1987

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial inc., pour les services de maintenance des licences JMap, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 286 162,36 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 18 novembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1255035006

CE25 1988

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 088 461,64 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 14 novembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif au contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1250094003

CE25 1989

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre (lot 2) d'une durée de 36 mois, par laquelle Ergo Centric inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du mobilier d'assises, pour une somme maximale de 298 199,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21124;
- 2- d'autoriser une dépense de 59 639,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre (lot 1) d'une durée de 36 mois, par laquelle Bouty inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du mobilier d'assises, pour une somme maximale de 2 899 968,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21124;

- 2- d'autoriser une dépense de 579 993,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de son adjudicataire Bouty inc., pour le lot 1;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1254338002

CE25 1990

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Aquam Spécialiste Aquatique inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements aquatiques au Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 211 805,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21144;
- 2- d'autoriser une dépense de 31 770,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1256676001

CE25 1991

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Software AG Canada inc. pour la fourniture de logiciels d'opérations administratives développés par l'éditeur, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 308 154,10 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 6 novembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et technologies, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1258527004

CE25 1992

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada Ltd, pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes relatives aux systèmes d'information géographique, pour la période du 12 janvier 2026 au 11 janvier 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 114 957,77 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 novembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion du territoire du Service des technologies de l'information à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1259859006

CE25 1993

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots, Services d'entretien Alphanet inc., les contrats pour les services de gestion de brigades de propreté dans 19 arrondissements pour l'année 2026 avec une option de prolongation d'une année, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21215;

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Services d'entretien Alphanet inc.	Lot 1 : Ville-Marie	1 378 908,54 \$
	Lot 2 : Le Plateau-Mont-Royal	952 080,92 \$
	Lot 3 : Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	1 302 734,82 \$
	Lot 4 : Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont–La Petite-Patrie et Villeray– Saint-Michel–Parc-Extension	726 994,97 \$
	Lot 5 : Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Montréal-Nord, Lachine, LaSalle, L'île- Bizard–Sainte-Geneviève, Outremont, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Pierrefonds- Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux- Trembles et Verdun	748 068,99 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1250005005

CE25 1994

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, par laquelle Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, d'inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites en prévision du chemisage structural des conduites, sur le territoire de l'Île de Montréal, pour une somme maximale de 10 162 513,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 322706;
- 2 - d'autoriser une dépense de 916 350,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1257231065

CE25 1995

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 321 397,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524001;
- 2 - d'autoriser une dépense de 732 139,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 105 777,02 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de CGI Environnement inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1257231072

CE25 1996

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal,

pour une somme maximale de 1 494 629,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21126;

- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ s.e.n.c.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets PDI et/ou au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1255566005

CE25 1997

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 898 751,52 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à AtkinsRéalis inc. (CG23 0185);
- 2 - d'autoriser une dépense de 94 937,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'approuver le projet d'avenant à cet effet;
- 4 - d'autoriser le directeur de la Direction des projets majeurs du Service de l'eau à signer le projet d'avenant;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1255606004

CE25 1998

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Keleny inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 868 969,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21188;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1256716007

CE25 1999

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda de la promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1259920008

CE25 2000

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver la modification au projet de promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée, sans garantie légale de qualité, pour le prix de 286 001 \$, plus les taxes applicables, un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 382 606 et les parties de lots 1 382 617, 1 382 608, 1 382 619, 1 382 623, 2 400 866, 5 592 723 et 5 592 724, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé le long de l'autoroute Bonaventure entre l'entrée et la sortie de la rue Marc-Cantin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale d'achat et de vente;
- 2 - d'approuver la vente, en autant que l'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques, aux termes et conditions prévus à la promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi qu'au projet d'acte de vente, et ce, conditionnellement à l'obtention par la Ville de Montréal du décret d'autorisation en vertu du paragraphe 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif*.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1247723005

CE25 2001

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver la quatrième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue au Conseil des métiers d'art du Québec, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1^{er} janvier 2026, un local d'une superficie d'environ 2 461,50 pieds carrés, situés au 4^e étage de l'immeuble situé au 390, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à des fins de bureaux, pour un loyer total de 86 010 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1255323019

CE25 2002

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 55 000 \$ à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'achat et l'installation d'une infrastructure réseau de bâtiment connecté aux marchés Atwater et Maisonneuve;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1257956004

CE25 2003

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'annuler le soutien financier de 160 000 \$ accordé à Îlot 84 pour l'événement Sous Zéro dans le cadre de la stratégie hivernale 2025;
- 2- d'accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 \$ et un soutien technique estimé à 75 000 \$ à Festival Igloo, pour le projet de rediffusion du grand spectacle du Nouvel an le 31 décembre 2025 sur la place Jacques-Cartier, majorant ainsi le montant total du soutien financier et du soutien technique à 275 000 \$;
- 3- d'approuver le projet de convention entre la Ville et Festival Igloo, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1255703011

CE25 2004

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 985 945 \$, pour 2026, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, à la suite de l'appel de projets « Par et Pour les jeunes », dans le cadre de l'Entente entre le ministère de la Sécurité publique et la Ville de Montréal (MSP-Ville 2022-2026) :

Organisme	Projet	Soutien
AIDE AUX TRANS DU QUÉBEC (ATQ)	JEUNES EN PRÉSENCE : RENCONTRES HEBDOMADAIRES POUR JEUNES TRANS ET NON BINAIRES	50 000 \$
ALTERHÉROS	TISSÉ·E·S — SOUPERS, SAVOIRS ET SOLIDARITÉS QTBPOC, UN PROJET PAR ALTERHÉROS	47 390 \$
ASSOCIATION TASIUTIGIIT POUR FAMILLES INTER-CULTURELLES DES ENFANTS INUIT ET AUTOCHTONES	NUNAQATIGIIT : GUÉRIR ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE	50 000 \$
LE BUREAU DE CONSULTATION-JEUNESSE INC.	ARTS DE RUE AU FÉMININ	49 841 \$
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE AUTOCHTONE À MONTRÉAL	WATERSHED	50 000 \$
CENTRE DES JEUNES L'ESCALE DE MONTRÉAL-NORD INC.	À L'ESCALE DES SAVEURS « PROJET MIJOTÉ PAR LES JEUNES »	45 000 \$
CENTRE D'INTÉGRATION À LA VIE ACTIVE POUR LES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP PHYSIQUE	MENTORAT AUPRÈS DE JEUNES ATHLÈTES EN SITUATION DE HANDICAP PHYSIQUE	35 560 \$
CLINIQUE JURIDIQUE DE SAINT-MICHEL	TOUCHE PAS À MES DROITS	27 260 \$
LA CONVERSE	MICRO OUVERT : RAP ENGAGÉ PAR ET POUR LES JEUNES	50 000 \$
ÉDUCHTECH	ATELIERS DE ROBOTIQUE MINI-FTC DANS LES ZONES COMMUNAUTAIRES	50 000 \$
FORUM JEUNESSE DE SAINT-MICHEL	PAS DANS MON QUARTIER: PAR ET POUR LES JEUNES	50 000 \$
GO JEUNESSE	CAMP DE RÊVE, PAR ET POUR NOUS	38 453 \$
HORIZONS TATAMIS	L'ÂGE ADULTE: MODE D'EMPLOI	26 495 \$
LA GANG À RAMBROU	COURT MÉTRAGE DES JEUNES DE LA GANG À RAMBROU - VIVRE LA DIFFÉRENCE	17 276 \$
LE BON DIEU DANS LA RUE, ORGANISATION POUR JEUNES ADULTES	J'EXISTE EN LIGNE	34 932 \$
LES BALLONS INTENSIFS	FESTIVAL REBONDS SOLIDAIRES	49 985 \$
LES SCIENTIFINES	JEUNES, FIÈRES ET ENGAGÉES POUR LEUR QUARTIER	29 400 \$

LOISIRS CULTURE SUPPORT ORGANISATION	NOS MOTS, NOS ONDES	24 565 \$
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD	DÉFENSE ACTIVE : ARTS MARTIAUX, RESPECT ET PRÉVENTION	45 171 \$
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD	OLYMPIADES INTER-MDJ : BOUGER, PENSER, S'UNIR !	45 481 \$
MAISON DES JEUNES DE LASALLE	FAIT MAISON. TISSU SOCIAL - TISSÉ SERRÉ.	49 617 \$
NAOS JEUNESSE : LA CRÉATIVITÉ EN ACTION !	LE MARCHÉ DES POSSIBLES !	39 520 \$
PARRAINAGE CIVIQUE LES MARRONNIERS	MAISON A-TYPIQUE 2.0	49 999 \$
TUPIQ A.C.T. (ARCTIC CIRCUS TROUPE)	NIKKURAUTAQ	30 000 \$

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1250120001

CE25 2005

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 51 750 \$ à l'École de technologie supérieure afin de contribuer à un projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1258154001

CE25 2006

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 163 300 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	PROJET	MONTANT
Festival Igloo	Bonification Igloofête 2026	104 000 \$
Théâtre de la Ligue nationale d'improvisation	Les matchs préparatoires	48 000 \$
Kin-Ball Montréal	Kin-Ball au cœur de l'hiver	11 300 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1258518001

CE25 2007

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 172 275 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période du 10 décembre 2025 au 31 mai 2026 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montant
Exposé Noir	DARLING XXX à la Fonderie Darling	20 000 \$
Récolte Locale Montréal	Convergence à la SAT	20 000 \$
Tech Me Out	Noreiner à la Fonderie Darling	20 000 \$
Les Scènes de Musique Alternatives du Québec (SMAQ)	Taverne Tour et Nuit Blanche au Quai des Brumes	20 000 \$
Montreal Kiki Ballroom Alliance	OTY Ball à la SAT	20 000 \$
Club Sagacité	Moonshine X Nuit Blanche	20 000 \$
Expérience TURNT	Women Of The Industry	20 000 \$
OCTOV	OCTOV X T.I.T.S. à la SAT	20 000 \$
Livart	Finissage de "Racines créatrices" au Livart	12 275 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1250323001

CE25 2008

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à la Table de concertation culturelle Villeray Parc-Extension pour réaliser sa mission de mobiliser le milieu autour d'enjeux communs à l'essor de la vie culturelle sur son territoire;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1258488004

CE25 2009

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 130 000 \$ à La Vitrine culturelle de Montréal pour la réalisation du plan d'action 2025-2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1253205006

CE25 2010

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'organisation de son Forum qui se tiendra à Montréal du 9 au 11 juin 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1258518002

CE25 2011

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser des virements budgétaires au PDI 2025 totalisant 1 719 181,76 \$, au net, en provenance des Services de l'urbanisme et de la mobilité et des infrastructures du réseau routier vers l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le projet de la réfection de la rue Matte, dans le cadre de l'approche Quartiers inclusifs et résilients;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1259595011

CE25 2012

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 24 mois, incluant une période de prolongation de 12 mois, par laquelle Postmedia Network inc. (Montreal Gazette), s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la publication des avis publics en anglais, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 402 412,50 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 13 novembre 2025;
- 2 - d'approuver un projet de contrat de gré à gré à cet effet;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1259722002

CE25 2013

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de troisième addenda à la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 \$, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1254501004

CE25 2014

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., à des fins d'habitation, un immeuble situé au 5210, rue Jean-Talon Ouest, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 648 707 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 843,9 mètres carrés, au prix de 4 500 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., du notaire fiduciaire en fidéicommiss du Vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 4- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le Vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 5- d'autoriser un budget d'incidences à l'acquisition de 196 490,88 \$, taxes incluses, comprenant les frais de travaux de déconstruction;
- 6- d'autoriser un budget maximal pour la détention de l'immeuble de 162 738,56 \$, taxes incluses, pour les années 2026, 2027 et 2028 et autoriser le virement de ce budget du Service de l'habitation au Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 7- d'approuver une recette de 473 313 \$, avant taxes, à cet effet;
- 8- d'imputer ces dépenses et cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1255639007

CE25 2015

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la fermeture et le retrait du domaine public du lot 3 416 615 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 553,13 mètres carrés, en vue de sa cession pour la réalisation d'un projet d'habitation, dans l'arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1255792019

CE25 2016

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'entente de résiliation de la convention de contribution financière entre la Ville et Montréal en Histoires (CM23 0285);
- 2- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Montréal en Histoires, dans le cadre de son projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1258781011

CE25 2018

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 149 596 \$ à Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit, pour 2025, pour la réalisation de son projet d'enquête « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1254363006

CE25 2018

Il est

RÉSOLU :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025 :
- a) des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
 - b) relativement au parc Jeanne-Mance, en outre de la délégation prévue à l'article 1 :
 - i. la gestion des activités culturelles, sportives, récréatives et événementielles d'envergure locale incluant, notamment, l'octroi des contrats, leur suivi et toute autre autorisation, les activités d'opération, les communications avec les citoyens ainsi que la gestion des requêtes;
 - ii. la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un établissement de restauration, de service d'accueil, récréatif ou sportif;
 - iii. l'établissement du tarif aux fins de l'exercice des pouvoirs délégués.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1251024001

CE25 2019

Il est

RÉSOLU :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - i. le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii. le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025 :
 - a) des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
 - b) relativement au parc Jeanne-Mance, en outre de la délégation prévue à l'article 1 :
 - i. la gestion des activités culturelles, sportives, récréatives et événementielles d'envergure locale incluant, notamment, l'octroi des contrats, leur suivi et toute autre autorisation, les activités d'opération, les communications avec les citoyens ainsi que la gestion des requêtes;

- ii. la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un établissement de restauration, de service d'accueil, récréatif ou sportif;
- iii. l'établissement du tarif aux fins de l'exercice des pouvoirs délégués.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1251024002

CE25 2020

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Verdun (4026 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1259641007

CE25 2021

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de licence entre l'Université du Québec à Montréal et la Ville de Montréal pour l'utilisation de données hydrogéologiques et géologiques de la Ville dans le cadre du Projet d'acquisition de connaissances des eaux souterraines et du projet de cartographie de la géologie quaternaire d'une partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et des environs.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1257231085

CE25 2022

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la qualification de quatre salles de spectacle à titre d'établissements de vitalité nocturne, dans le cadre de la Politique de la vie nocturne :

Raison sociale	Adresse	NEQ
Place des arts	260, boul. De Maisonneuve Ouest, 3 ^e étage	8823482409
Club Unity	1171, rue Sainte-Catherine Est	1167795195
Datcha	98, avenue Laurier Ouest	1168664192
L'Escogriffe bar Spectacle	4461, rue Saint-Denis	1164898190

Adopté à l'unanimité.

30.005 1258994025

CE25 2023

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2026;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2026 à l'Union des municipalités du Québec au montant de 519 444,43 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1254784003

CE25 2024

Vu la résolution CA25 14 0319 du conseil d'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension en date du 25 novembre 2025;

Attendu que le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

Attendu qu'une personne élue doit être nommée pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL Centre-Est;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Mme Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1258343012

CE25 2025

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de nommer Gaëlle Guillaume, à titre de présidente du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, à compter de janvier 2026;
- 2 - de nommer Iles Ousmer, à titre de vice-président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un deuxième mandat d'un an, à compter de janvier 2026;
- 3 - de nommer Anthony Faustin, à titre de vice-président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, à compter de janvier 2026;
- 4 - de nommer Adam Nakouri-Romdan, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, à compter de décembre 2025, en remplacement d'Abdenour Douraid;
- 5 - de nommer Jade Corriveau, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, à compter de décembre 2025, en remplacement de Mowahib Hassan Doualeh;
- 6 - de nommer Sofia Anahi Marisco-Perron, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, à compter de décembre 2025, en remplacement de Melissa Ben Meddour;
- 7 - de nommer Laurence Pépin, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, à compter de décembre 2025, en remplacement de Myriam Bravo;
- 8 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1257181005

CE25 2026

Vu la résolution CA25 13 0308 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 1^{er} décembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Mme Arij El Korbi, conseillère de l'arrondissement de Saint-Léonard, à titre de représentante au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île, et ce, pour une période d'un an.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1253022015

CE25 2027

Vu la résolution CA25 240468 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 25 novembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter la demande d'indemnisation d'un montant de 257 022,56 \$, taxes incluses, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour le nettoyage après sinistre et les travaux de réparation à la suite d'un incendie survenu le 16 janvier 2025 au chalet du parc des Vétérans, situé au 1655, avenue Papineau;
- 2 - d'autoriser les virements budgétaires provenant du budget contingence d'administration;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1255876002

CE25 2028

Vu la résolution CA 25 16 0273 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 2 décembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter la demande d'indemnisation pour un montant de 862 917,73 \$, taxes nettes, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville, pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur incendié le 11 novembre 2021;
- 2 - d'autoriser le virement budgétaire provenant de contingences d'administration prévues à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1255430002

CE25 2029

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 222 371,61 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour divers projets du Service de l'Espace pour la vie;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de l'Espace pour la vie à affecter ce montant pour la réalisation de ses divers projets, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1250348013

CE25 2030

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de radier des livres de la Ville la somme de 350 589,15 \$, en capital, en plus des intérêts, et tout solde dû relié aux comptes de taxes foncières à recevoir irrécouvrables décrits sur la liste jointe au rapport de la directrice du Service des finances;

2 - d'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1255741003

CE25 2031

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 2 246 838 \$, net de taxes, en provenance du Service de l'urbanisme et de la mobilité vers l'arrondissement de Lachine, dans le cadre de la démarche des Quartiers inclusifs et résilients (quartier Saint-Pierre);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1255412007

CE25 2032

Vu la résolution CA25 19 0317 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 1^{er} décembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 166 299,83 \$, au net, en provenance du Service de l'urbanisme et de la mobilité vers l'arrondissement de Lachine, pour le projet de stabilisation d'un segment de rive le long du lac Saint-Louis - parc Stoney Point;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1259667006

CE25 2033

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser des virements budgétaires au Programme décennal d'immobilisations 2025 de 2 169 000 \$, au net, entre les projets et programmes du Service des infrastructures du réseau routier;
- 2- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1257231084

CE25 2034

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser des virements budgétaires au Programme décennal d'immobilisations 2025 de 25 843 000 \$, au net, entre les projets et programmes du Service de l'urbanisme et de la mobilité;
- 2- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1258435001

CE25 2035

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA25 25 0328 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 1^{er} décembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 11 600 \$ en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2025, afin d'acquérir 10 licences du logiciel Microsoft Field Service;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1257894004

CE25 2036

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire au programme décennal d'immobilisation de 2025 totalisant 1 123 000 \$, au net, entre les projets et programmes en provenance du Service de l'eau vers le Service de la gestion et de planification des immeubles;
- 2- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1257443002

CE25 2037

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses et attestant la fin des travaux pour le projet d'achat de stations et vélos libre-service BIXI, qui font l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1258848031

CE25 2038

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses et attestant la fin des travaux pour le projet d'achat de stations et vélos libre-service BIXI, qui font l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1258848032

CE25 2039

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses et attestant la fin des travaux pour le projet d'achat de stations et vélos libre-service BIXI, qui font l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1258848033

CE25 2040

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.023 1257935001

CE25 2041

Vu la résolution CA25 10 276 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 1^{er} décembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le dépôt de la demande de financement de l'arrondissement de Montréal-Nord auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du projet de restauration et de stabilisation des berges de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.024 1257857004

CE25 2042

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville portant sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028;
- 2- d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 5 881 700 \$ pour l'année 2026, 6 062 268 \$ pour l'année 2027 et 6 248 380 \$ pour l'année 2028;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.025 1255605001

CE25 2043

Il est

RÉSOLU :

de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une dérogation à l'application de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer un contrat de type « gré à gré » avec Global Payments Directs inc. (Global) en matière de services financiers pour des solutions de paiements électroniques (terminaux de point de vente et transactions effectuées en ligne).

Adopté à l'unanimité.

30.026 1259505001

CE25 2044

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE25 1757;

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM25 1208;

de recommander au conseil d'agglomération :

de renouveler le mandat de M. Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une période de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

30.027 1258514004

CE25 2045

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de nommer Joceline Béland à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une période de quatre ans en remplacement de Josée Bérubé;
- 2 - de remercier Josée Bérubé pour sa contribution au sein du Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain.

Adopté à l'unanimité.

30.028 1258514005

CE25 2046

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

Adopté à l'unanimité.

30.029 1259595024

CE25 2047

Il est

RÉSOLU :

de nommer à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), M. Aref Salem, vice-président du comité exécutif et président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal ainsi que Mme Andréanne Moreau, responsable de la culture, du patrimoine, du design et de la langue française, à titre de membre de l'UMQ et substitut au comité exécutif pour un mandat se terminant le 31 mars 2027.

Adopté à l'unanimité.

30.030 1254784004

CE25 2048

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM), pour une période de trois ans :
 - Mme Andrée Hénault en remplacement de M. Sterling Downey;
 - Mme Amélie Cliche en remplacement de Mme Valérie Patreau;
 - Mme Alba Zuniga Ramos en remplacement de Mme Anne-Marie Sigouin;
- 2- de reconduire le mandat de M. Olivier Roberge, à titre de membre du conseil d'administration et du comité des placements de l'ABRPPVM, pour une période de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.031 1253376008

CE25 2049

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Mme Vana Nazarian ainsi que MM. Victor Esposito et Richard Deschamps au sein du comité d'audit du conseil d'agglomération, ainsi que M. Michael Stern, maire de la Ville de Westmount, et M. Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, à titre de représentant des municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.032 1257665003

CE25 2050

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu du Règlement modifiant le Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012-1), l'ordonnance numéro 1, jointe au présent dossier décisionnel, pour la prise d'effet de l'article 17 du Règlement modifiant le Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012-1).

Adopté à l'unanimité.

40.001 1258726002

CE25 2051

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'organisme Salon Daomé, enregistré au numéro 1164208085, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 20 décembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 2 - d'autoriser l'organisme SAT Société des arts technologiques, enregistré au numéro 1140728099, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 4 h, le 27 décembre 2025 et jusqu'à 6 h, le 1^{er} janvier 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 3 - d'autoriser l'organisme Le Système, enregistré au numéro 1176813765, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 1^{er} janvier 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 4 - d'autoriser l'organisme Espace ESC Itée, enregistré au numéro 1178990068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, les 20, 21, 27 et 28 décembre 2025 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 5 - d'autoriser l'organisme Stéréo Bar, enregistré au numéro 1161111910, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 27 décembre 2025 et jusqu'à 8 h, le 1^{er} janvier 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 6 - d'autoriser l'organisme Bain Mathieu, enregistrée au numéro 1145977584, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 1^{er} janvier 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il accueille;
- 7 - d'autoriser l'organisme Buvette Vino Disco inc., enregistré au numéro 1178589942, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 1^{er} janvier 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 8 - d'autoriser l'organisme Exposé Noir, enregistré au numéro 1173510497, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 1^{er} janvier 2026 dans le cadre de l'événement qu'il organise dans l'Établissement de vitalité nocturne Fonderie Darling.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1258994026

CE25 2052

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 \$ », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1257482001

CE25 2053

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1250025009

CE25 2054

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Olivier Roberge à titre de directeur du Bureau des régimes de retraite dans l'échelle salariale 2025 - FM11, à compter de la date du 10 décembre 2025 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à la règle de promotion interne inscrite à l'article 9.3 dans les conditions de travail des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1259742003

CE25 2055

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1^{er} au 31 août 2025, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1256825015

Levée de la séance à 9 h 43

70.001

Les résolutions CE25 1980 à CE25 2055 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Pinard
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville